

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18
Vote		
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 30 novembre 2022

L'An deux mil vingt -deux et le trente du mois de Novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 24/11/2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELMAS Floriane, DELSOL Sandrine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, SAINT-AMON Violaine, TOURNIER Marielle. MM : BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, GODINEAU Laurent, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, THOLLON Stephen.

Absent : M. JOUHANNEAU Alexandre.

Excusés : Mme FRAYSSE Chantal, M. BIDAU Patrick, LACOUTURE Eric, STEMMELEN Fredy.

Procuration : Mme FRAYSSE Chantal à M. LAFFITTE Philippe, M. BIDAU Patrick à Mme DELMAS Floriane, M. LACOUTURE Eric à Mme TOURNIER Marielle, M. STEMMELEN Fredy à M. DARRIEULAT Gilles.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LAFFITTE Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

2022DEL058 – CCAS – Participation communale

Monsieur le maire rappelle qu'au titre du budget 2022, une somme de 8 000,00€ a été inscrite afin d'abonder le budget du CCAS. Compte-tenu des dépenses 2022, Monsieur le maire indique qu'il n'est pas nécessaire de verser la totalité de la somme prévue. Il propose d'abonder le budget CCAS à hauteur de 4000,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement d'une participation de 4 000,00€ à verser au budget du CCAS,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 01/12/2022

Le Maire,
Philippe LAFFITTE




Le Secrétaire de Séance,
Frédéric LAFFITTE

